



Mairie de Belrain

2. Rue Russelot

## COMPTE RENDU REUNION DU

**13 OCTOBRE 2015**

Présents : Mesdames PUNT Tineke et MAUCOTEL Sylviane, Messieurs CHARUEL Sébastien, CHAVANNE Nicolas, SAVY Steeve, GONDOUIN Patrick

Absent : Monsieur Aymeric DUPUIS

Madame Maucotel est désignée secrétaire de séance

Séance ouverte à 20H42

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 AOUT 2015**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal.

Chaque membre ayant été destinataire du compte-rendu et aucune observation n'ayant été formulée, le conseil municipal valide le document à l'unanimité.

### **ARRET DE BUS**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de deux devis concernant le marquage, la signalisation et l'éclairage de l'arrêt de bus. Certains panneaux (bleus) ne sont pas obligatoires. Le conseil décide de ne pas en faire l'acquisition dans l'immédiat.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Le Marqueur Vidusien et demande des renseignements complémentaires concernant l'installation de l'éclairage.

### **AFFOUAGES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le marquage des coupes au titre de l'année 2016 proposé par l'ONF comme suit :

- Délivrance pour l'affouage de la parcelle N°4, pour un volume estimé de 25 m3. Le dossier sera suivi par Madame Maucotel. Trois garants sont à nommer.

### **CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'actuellement, le cimetière communal ne dispose plus que de quelques emplacements libres.

Deux solutions sont proposées :

- Création d'un ossuaire pour les restes des défunts exhumés lors des reprises de

concessions. Le coût est d'environ 750 euros.

- Augmentation de la surface du cimetière sur le terrain communal. La qualité du sol (humidité et présence de sources) est une entrave à cette solution.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création d'un ossuaire communal pour les concessions reprises.

Le problème de stationnement est également évoqué ; tout comme la réfection du système de fermeture du portillon.

L'acquisition d'un columbarium est évoquée et pourra faire l'objet d'une réunion de la commission concernée.

### **CONVENTION SDIS CAPTURE ET TRANSPORT ANIMAUX ERRANTS OU RECUEILLIS**

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention relative à la capture des animaux présentant un risque pour autrui, à leur transport et au transport des animaux recueillis doit être renouvelée.

Après lecture de la convention, le conseil autorise le maire à signer le document à l'unanimité.

### **POSE ET DEPOSE GUIRLANDES DE NOEL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du Syndicat d'Electrification concernant la pose et la dépose des guirlandes de Noël par la société Gepelec pour un montant d'environ 250 euros, pour la saison des fêtes 2015/2016.

Une réflexion sera mise en place pour les prochaines années pour envisager la pose par des personnes du conseil (problème de sécurité, de nacelle et d'assurance).

Après délibération, le conseil accepte d'avoir recours à la société Gepelec à 5 voix pour et 1 abstention.

### **PROPOSITIONS D'ADHESION A L'AMRF**

Monsieur le maire informe que suite aux profondes mutations impliquées par la loi Notre, il semble souhaitable que la commune bénéficie entre autre d'aides juridiques et administratives, d'informations, sur les communes rurales. Il propose l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France.

Madame Maucotel souhaite s'enquérir du contenu d'autres associations. La décision est reportée à la prochaine réunion.

### **DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande d'un administré concernant la traversée de la chaussée par un tuyau d'assainissement.

Après délibération, le conseil accepte ce DANC à 5 voix pour et 1 abstention.

## QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateur : Monsieur le maire informe les conseillers qu'une formation d'utilisation du matériel est prévue en novembre 2015 à 20H et invite tous les membres à y participer.
- Balayage des voies : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a validé la proposition de la communauté de communes Entre Aire et Meuse qui a permis la mutualisation de la prestation pour un tarif de 144 € Cette prestation a été réalisée courant octobre.
- Commission voirie communale : L'ATESAT ne peut s'appliquer sur cette opération. La commission se réunira à nouveau et présentera ses travaux au conseil.
- Démission du premier adjoint : Monsieur Aymeric DUPUIS a donné sa démission en tant que 1<sup>er</sup> adjoint. La validation de sa demande par le Préfet est attendue. La gestion des délégations dont il avait la charge devra être revue.
- Réserve incendie : Le devis de l'Entreprise Pannequin ayant été validé, l'opération ne peut pas commencer avant le 21 novembre 2015, dans l'attente de la résiliation du bail du terrain concerné.
- Astreinte hivernale : Monsieur Nicolas Chavanne est chargé de réceptionner les appels de la Préfecture et du Conseil Départemental et d'avertir les parents concernés par les transports scolaires.
- Eclairage public : La cellule photo électrique va être réglée afin que l'éclairage soit opérationnel avant le départ du bus scolaire.
- Entretien de l'église : Quelques messes ont lieu à Belrain actuellement et en prévision de cérémonies (enterrements, mariages, baptêmes), l'entretien de l'église doit être assuré. La commune est responsable de la sécurité du bâtiment, mais non de son entretien. Le recours au bénévolat semble difficile. Une réunion des habitants sera programmée par un groupe de volontaires afin de sensibiliser la population sur ce sujet et de trouver une solution. La commune, quant à elle, fera le nécessaire pour les gonds près du grenier.
- Terrain à bâtir : La présence d'un silo en face du terrain qui appartient à Monsieur Dupuis, compromet la délivrance d'un permis de construire. La DREAL a été interrogée à ce sujet.

La séance est levée à 23h15